Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_7-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (16) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (2) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN.

Absents excusés (4) : André LE CHAPELAIN, Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC

Conseillers en exercice : 22	Présents : 16	Votants : 18

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-1-7 Département du Morbihan : proposition de cession du bois de Kerzuc

Rapporteur Jean Loïc BONNEMAINS

ANNEXE : Courrier du Président du CD 56

Par courrier en date du 5 janvier, reçu en Mairie le 13 janvier 2026, le Président du Conseil Départemental du Morbihan a saisi officiellement la commune d'une proposition de cession du bois de Kerzuc.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_7-DE

Le bois de Kerzuc a été retiré du réseau des espaces naturels et sensibles départementaux pour des raisons de cohérence écologique et locale, le département est favorable à sa cession au profit de la commune de Crac'h.
Cette opération permettrait à la collectivité de poursuivre la valorisation de cet espace, déjà intégré dans la ceinture urbaine et géré par nos soins depuis 1982 par conventionnement.
Conformément à l'estimation réalisée par le pôle d'évaluation domaniale, propose la cession de la parcelle départementale cadastrée YC n° 63 d'une superficie de 27 759 m² au prix de 27 759 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le principe de cette cession qui sera conditionnée à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de la cession du bois de Kerzuc par le Département du Morbihan au prix de 27 759 € ;
- DIT que cette cession sera conditionnée à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2026 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

18 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC